

# La lettre pour les Cadres de Nexter

Numéro spécial

## L'Apec : 40 ans de paritarisme au service des cadres et des entreprises

**Le 18 novembre 1966, la FFSIC-CFDT signe la convention nationale créant une institution paritaire au service de l'emploi des cadres qui s'intitulera ensuite Association Pour l'Emploi des Cadres ingénieurs et techniciens. Quarante ans plus tard, l'Apec a vu certaines de ses missions évoluer mais les intuitions qui ont guidé sa création restent plus actuelles que jamais et font de l'association, tout autant qu'un réseau d'une ampleur et d'une efficacité inégalées pour la recherche d'emploi, un acteur de la sécurisation des parcours.**

### Un peu d'histoire...

« Le Conseil national du patronat français, d'une part, les organisations syndicales soussignées, d'autre part, [...], conscients de l'importance des questions de mise à jour des connaissances et de formation permanente qui devront, dans les meilleurs délais, faire l'objet d'un examen particulier, considérant:

- la nature particulière des difficultés de reclassement rencontrées par certains salariés ayant occupé, dans les entreprises, des fonctions d'encadrement ou assumé des responsabilités équivalentes

- l'aggravation de ces difficultés en fonction de l'âge des intéressés, les préoccupations que cette situation fait naître pour les organisations signataires de la présente convention et leur volonté d'y porter remède par une action commune, conviennent de ce qui suit :

**Article 1er : Les organisations soussignées décident de participer, en commun, à la mise en place et au fonctionnement d'une institution paritaire d'études et d'action pour le reclassement des cadres en chômage, originaires de l'industrie et du commerce. (...).**»

Tel est le début de l'accord qui préfigura la création de l'Apec. Un texte toujours d'actualité, tant les difficultés demeurent. Qu'elles soient liées à l'âge (les plus de 50 ans sont encore trop souvent exclus du marché du travail tout comme les jeunes qui n'arrivent pas à accrocher un premier emploi par manque d'expérience...), à la durée du chômage qui déstructure durablement les demandeurs d'emploi, aux difficultés de connaître les besoins des entreprises à moyen terme, à la nécessité d'un accompagnement individualisé de retour à l'emploi et à sa mise en place au plus tôt, l'Apec est toujours présente.

### Comment fonctionne-t-elle ?

L'Apec est administrée par un conseil paritaire : confédérations syndicales et Medef. Les cotisations sont versées par l'entreprise (60%) et par les cadres (40%). L'alternance patronat - syndicat rythme la vie de cette association que ce soit au niveau national ou régional.

Elle a 3 vocations :

1. l'accompagnement des cadres dans leur mobilité (voulue ou contrainte) et l'accompagnement des entreprises dans leur recherche de compétences.
2. La mise en relation des cadres et des entreprises : elle contribue ainsi à une meilleure fluidité du marché de l'emploi cadre
3. Une fonction d'expertise et d'observatoire de l'emploi cadre

Pour ce faire, elle travaille en liaison avec les organismes publics et paritaires traitant des problèmes d'emplois et de formation ainsi qu'avec le monde de la recherche pour les études.

De façon anticipative, l'institution paritaire s'est résolument installée sur le champ de la sécurisation des parcours professionnels. Pour les cadres, il s'agit de disposer de l'information la plus complète sur le marché de l'emploi présent et à venir, des conseils et des formations pour activer, accompagner et consolider sa propre démarche, sécuriser ses transitions. Plus de 80% des offres d'emploi sont disponibles sur le site de l'Apec. Pour les entreprises, quoi de plus sécurisant que de savoir qu'elles pourront trouver sur le marché de l'emploi les

#### **Quelques chiffres**

**28 000** entreprises sont clientes de l'Apec

**55%** des recrutements sont réalisés avec l'Apec

**460 000** cadres ont eu recours aux services de l'Apec chaque année

**155 000** offres d'emploi diffusées en 2005

**30 millions** de visite sur le site [www.Apec.fr](http://www.Apec.fr)

Près de **120 millions** d'euros de produits dont 80 millions de cotisations et 20 millions de l'UNEDIC pour l'accompagnement des cadres demandeurs d'emploi.

compétences dont elles ont besoin en s'appuyant sur la qualité de service de l'offre Apec et la réactivité de ses consultants. L'enjeu est bien de faire de l'Apec l'accompagnateur privilégié des cadres, tout au long de leur vie professionnelle, pour tout ce qui concerne l'emploi cadre.

Pour garder toute leur pertinence aux services et conseils qu'elle offre, l'Apec doit être au près du marché réel de l'emploi sans se substituer aux responsabilités des acteurs premiers (cadres et entreprises) dans l'acte de recrutement.

Par son statut et ses ressources, l'Apec dispose de marges de manœuvre propices à l'innovation sociale et économique. Sans perdre de vue le développement de services aux 250 000 cadres et jeunes diplômés le cœur de cible initial, elle doit innover dans les services aux cadres et aux entreprises. Elle doit contribuer à comprendre ce qui change et donner de la visibilité sur l'emploi des cadres aujourd'hui et demain.

Devenue un acteur incontournable, l'Apec doit rechercher une valeur ajoutée différenciatrice permanente et par l'expérimentation et l'innovation, s'adapter aux changements multiformes.

Pour la sécurisation des transitions professionnelles, l'Apec est une belle réalisation pour les cadres et une institution qui peut servir de point de repère dans ce que les acteurs publics, notamment ceux du paritarisme, ont à mettre en œuvre pour l'ensemble des salariés.

### **Correspondants cadres du Centre de Satory - Siège**

Alain Charrier.....01 39 49 30 22  
Thierry Briot.....01 39 49 86 77  
Dominique Glais.....01 39 49 34 90  
Erick Thuillier.....01 39 49 37 09

Olivier Gobert..... 01 39 49 80 26  
Patricia Battarel..... 01 30 97 36 81  
Yves Macheboeuf ..... 01 39 49 37 73

**Permanence CFDT..... 01 39 49 34 51**

Si vous souhaitez recevoir cette expression par courriel,  
merci de donner votre adresse à : [satory@cfdt-nexter.com](mailto:satory@cfdt-nexter.com)



**Vous entendez privilégier un syndicalisme responsable, un syndicalisme d'actions et de propositions :**

**Rejoignez la CFDT**

**Merci de donner votre nom et votre service, nous vous contacterons.**

**Nom : ..... Service .....**